

**Programme du
Dimanche 05 Avril
2020**

7h30 : Vérification des inscriptions et Petit déjeuner

8h45 : Départ tous ensemble de la place d'Archigny

10h15 : Casse-croûte à Saint Savin

11h00 : Repartons sur les routes de campagnes

12h30 : Repas à Yzeures sur Creuse

15h15 : Balade pour la digestion

17h15 : Arrivée à Archigny et pot de l'amitié

*Faites une recherche esthétique entre votre cyclo et vous.
L'ensemble n'en sera que plus agréable à regarder.*

Réservez vite votre
journée, aucun
engagement ne sera pris
le matin de la balade.

**BULLETIN D'ENGAGEMENT
A retourner avant le 29 Mars 2020**

Conducteur :

Nom : _____ Prénom _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville _____

Date de naissance : __/__/__ (autorisation parentale pour un mineur)

Téléphone : Portable : __/__/__/__/__ ou fixe : __/__/__/__/__

Adresse internet :
.....

Machine engagée :

Marque : _____ Type : _____ Année : _____

Cylindrée : _____ N° d'immatriculation : __-__-__

Carrosserie : Solo Triporteur Tricycle Side-car

Transmission : Chaîne Galet Courroie

Compagnie d'assurance et n°

Club représenté : _____

Droit d'engagement : - Pilote 24 €

Total : = ____ €

Arrivée le samedi soir : Oui Non

Pour ceux qui arrivent le samedi soir, merci d'emporter une spécialité de votre secteur pour un repas en commun, le partage est le début de la convivialité.

Important : Pensez à réserver vos repas
(Nous avons besoin du nombre exact de repas pour le restaurateur).
Les chèques sont à libeller à l'ordre du Moto Club d'Archigny
Ils ne seront encaissés qu'après la sortie

REGLEMENT

Les participants à cette sortie, devront obligatoirement se conformer aux prescriptions du code de la route, et être en possession de la carte grise et l'assurance pour le véhicule inscrit. Le port du casque homologué est obligatoire. Seront autorisés pour cette sortie, les mobs à caractère ancien et antérieur à 1990.

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

Les participants à cette sortie doivent donc s'assurer pour leur véhicule, pour eux et leurs passagers

Les participants s'engagent à respecter les distances de sécurité, de garder leur place dans le convoi, d'effectuer les dépassements dans l'ordre de roulage les uns après les autres. Ils devront avoir un équipement approprié à la conduite de la moto, être assuré, avoir son permis en cours de validité, et une moto en bon état de fonctionnement.

Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la sortie, adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tous recours envers les organisateurs pour des faits dus à l'organisation ou au déroulement des épreuves. Elle interdit par conséquent, de porter les contestations devant les juridictions civiles, commerciales ou correctionnelles.

Le pilote s'engage à fixer lui-même son véhicule sur la remorque de dépannage.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification dictée par des raisons de force majeures ou de sécurité.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « **lu et approuvé** »

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et d'en respecter les consignes.

À _____ Le __ / __ / 2020

Signature :

À retourner avec votre règlement avant le 29 Mars à :

Jean-Michel BOYER 6 impasse des marronniers

86210 ARCHIGNY



Informations auprès de Jean-Michel au 07.81.36.19.75

Facebook : www.facebook.com/les.pedaches ou

Mail : motoclubarchigny@gmail.com